

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

14.1 Conformément à l'usage établi, rappelé dans la note placée au bas de la Règle 8 du Règlement intérieur, la Commission convient que l'Italie assurera la présidence à compter de la clôture de la réunion de 2000 jusqu'à la clôture de la réunion de l'an 2002.

14.2 En acceptant la nomination, le représentant de l'Italie, M. Rydzy, communique à la Commission que c'est un privilège pour son pays d'être élu à la présidence et remercie les délégués de confier à l'Italie un rôle d'une telle importance.

14.3 Le prochain président de la Commission sera M. N. Sasanelli, Attaché scientifique de l'ambassade d'Italie à Canberra (Australie).

REMPLACEMENT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

15.1 La présidente du SCAF, C.-P. Martí, fait part à la Commission des délibérations du SCAF sur les procédures requises pour sélectionner un nouveau secrétaire exécutif qui remplacera le secrétaire exécutif actuel dont le mandat se termine en février 2002 (annexe 4, paragraphe 17). Le budget adopté par la Commission tient compte des implications financières de ce changement (paragraphe 3.14).

15.2 Le document précisant les procédures à suivre, dont quelques détails ont été ajustés, est présenté à la Commission (CCAMLR-XIX/23). Une fois amendées, ces procédures sont adoptées et annexées au présent rapport (annexe 7).

PROCHAINE RÉUNION

Invitation des observateurs à la prochaine réunion

16.1 La Commission invite les États suivants à assister à la vingtième réunion de la Commission à titre d'observateurs :

16.2 États adhérents : la Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Grèce, la Namibie, les Pays-Bas et le Pérou.

16.3 Parties non contractantes : le Belize, la République populaire de Chine, l'île Maurice, le Panama, les Seychelles, et le Vanuatu.

16.4 Il est également convenu d'inviter Sao Tome et Principe en tant qu'État du pavillon de navires menant des opérations dans la zone de la Convention.

16.5 Les organisations internationales ci-après sont également invitées : ASOC, CCSBT, CIB, CICTA, COI, CPE, CPS, FAO, FFA, I-ATTC, PNUE, SCAR, SCOR et UICN.

16.6 Sur une suggestion du Chili, la Commission convient également d'inviter la Commission permanente du Pacifique sud (CPPS) car d'une part, certains de ses membres sont des États côtiers du Pacifique sud et d'autre part, elle s'occupe de questions maritimes dans la région.

16.7 Le Brésil rappelle les inquiétudes formulées au SCOI sur la transparence et les conditions de participation des observateurs au sein des réunions. Il estime que la Commission devrait, à l'avenir, se pencher sur ces conditions.

16.8 Les États-Unis estiment que le règlement intérieur, qui doit être respecté, renferme des règles claires et pertinentes et reconnaît la valeur de la participation des observateurs que rien ne devrait entraver. L'Australie, se ralliant aux États-Unis, exprime sa satisfaction quant à la contribution des observateurs aux travaux de la Commission, notamment quant à leur interaction avec les délégués à la réunion.

Dates et lieu de la prochaine réunion

16.9 Les membres conviennent que les réunions de 2001 de la Commission et du Comité scientifique se tiendront à Hobart, en Australie, du 22 octobre au 2 novembre 2001. La présence des chefs de délégation est requise à Hobart pour une réunion qui se tiendra le 21 octobre 2001.

16.10 La Commission charge le secrétariat de préparer et de distribuer aux membres avant fin février 2001 un rapport sur les différents lieux de réunion disponibles à Hobart pour les prochaines réunions. Elle prendra une décision à cet égard pendant la période d'intersession en se fondant sur ce rapport.